

2018

La gestion et l'occupation du foncier font l'objet, en France, de débats permanents et passionnés. La concurrence entre les différents usages de l'espace rural n'a jamais été aussi forte, tandis que se pose dorénavant la question des qualités des sols qui seront légués aux générations suivantes. Au regard d'un droit dépassé par ces nouveaux enjeux, la nécessité apparaît d'une grande réforme foncière qui embrasse les problèmes dans leur globalité.

L'objet du colloque est de dresser, sur chacun des thèmes majeurs identifiés, un diagnostic précis de la situation tant factuelle que juridique, afin de formuler des propositions de textes pouvant servir de matrice d'une future loi. Le droit foncier rural sera successivement envisagé dans ses deux dimensions. La première est territoriale : elle vise à déterminer quels acteurs et quels instruments permettraient de porter des projets de territoire harmonieux et durables. La seconde dimension est agricole : elle interroge notre modèle de production et la manière dont l'agriculture peut exploiter la terre, ressource au centre d'intérêts toujours plus nombreux.

> Pour tous renseignements, s'adresser à :

Institut de Droit rural
15 rue Sainte Opportune
Bât. E10 - TSA 81100
86073 POITIERS Cedex 09
Mel. elisabeth.rebillier@univ-poitiers.fr
Tél. 05-49-36-64-40
Web. <http://colloque-droit-rural-2018.conference.univ-poitiers.fr>

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats et des notaires.

Entrée libre et gratuite pour les conférences du jeudi 15 mars après-midi

Possibilité de stationner à proximité au parking souterrain Notre Dame Place du Marché, 4 voie André Malraux.

LA RÉFORME DU DROIT FONCIER RURAL : DEMANDER L'IMPOSSIBLE

COLLOQUE

Inscription obligatoire



Organisé par le CECOJI,
sous la direction
scientifique de
Denis ROCHARD, Maître
de conférences à
l'Université de Poitiers,
et
Benoît GRIMONPREZ,
Professeur à l'Université
de Bourgogne

15 & 16 mars 2018

Faculté de droit et des sciences sociales
15, rue Sainte Opportune

Amphi Carbonnier

Faculté
DROIT
& Sciences sociales
UNIVERSITÉ DE POITIERS

<http://colloque-droit-rural-2018.conference.univ-poitiers.fr>



LA RÉFORME DU DROIT FONCIER RURAL : DEMANDER L'IMPOSSIBLE

Colloque organisé par le Centre d'Etudes et de la Coopération Juridique Interdisciplinaire,
en partenariat avec l'Association française de droit rural Centre-Ouest

Jeudi 15 mars 2018

14h00 - Accueil des participants

Allocution d'ouverture par le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences sociales

Propos introductifs : La terre : un bien hors du commun ?

Benoît GRIMONPREZ, Professeur à l'Université de Bourgogne

1^{ère} PARTIE : LE FONCIER RURAL DANS SA DIMENSION TERRITORIALE sous la présidence de Denis ROCHARD, Maître de conférences HDR à l'Université de Poitiers

Repenser la gouvernance de l'espace rural

François BRENET, Professeur à l'Université de Poitiers

Les instruments de lutte contre l'artificialisation des sols

Philippe BILLET, Professeur à l'Université Jean-Moulin Lyon III, Directeur de l'Institut de droit de l'environnement, CNRS – UMR 5600 – EVS/IDE, Labex IMU

La reconquête des espaces ruraux perdus

Stéphanie DE LOS ANGELES, Juriste, SAFER Nouvelle Aquitaine

Régulation du marché foncier rural : reforcer de nouveaux outils

Hubert BOSSE-PLATIERE, Professeur à l'Université de Bourgogne

Table ronde et débat en présence de :

- . Jean-Michel CLEMENT, député de la 3^{ème} circonscription de la Vienne, membre de la commission des lois
- . Sylvia LABEQUE, Directrice du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise
- . Équipe du 114^{ème} Congrès des notaires de France sur « Demain, le territoire »
- . Fédération Nationale des SAFER

18h00 - Fin des travaux

Vendredi 16 mars 2018

09h00 - Accueil des participants - café

2^{ème} PARTIE : LE FONCIER RURAL DANS SA DIMENSION AGRICOLE sous la présidence de Bernard PEIGNOT, Avocat aux Conseils honoraire, vice-président de l'AFDR

• La fin du modèle agricole ?

L'évolution des structures d'exploitations agricoles : de la ferme à la firme

François PURSEIGLE, Professeur des universités en sociologie, Institut National Polytechnique de Toulouse (INP-ENSAT), UMR INP-INRA AGIR

Quelle définition de l'activité agricole pour quel statut de l'agriculteur ?

Jean-Jacques BARBIERI, Agrégé des facultés de droit, Conseiller à la Cour de cassation

• L'accès au foncier agricole : pour tous ou pour quelques-uns ?

L'avenir du contrôle de la jouissance des terres agricoles

Véronique BOUCHARD, Professeur à l'Université de Rennes

Imaginer les instruments du portage des terres agricoles

Benjamin TRAVELY, notaire à Marcigny

Transmettre le lien au foncier : par quels moyens et à quel prix ?

Didier KRAJESKI, Professeur à l'Université de Toulouse

12h30 - Déjeuner libre

14h00 - Reprise de la séance

• Des modes d'exploitation en mutation

sous la présidence de François COLLART DUTILLEUL, Professeur émérite à l'Université de Nantes

Statut du fermage : la marche vers de nouveaux équilibres

Samuel CREVEL, Avocat, Cabinet Racine, Paris

Les outils de mise en valeur collective du foncier agricole

Raphaèle-Jeanne AUBIN-BROUTE, Maître de conférences à l'Université de Poitiers

Agriculture durable : la poursuite de la transition juridique

Luc BODIGUEL, Chargé de recherche au CNRS, enseignant à l'Université de Nantes

Table ronde et débat en présence de :

- . Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Direction de la performance environnementale et de la valorisation des territoires
- . Jean-Louis CHANDELIER, Directeur du Département de l'Entreprise et des Territoires de la FNSEA
- . Romain QUESNEL, Responsable juridique des Jeunes Agriculteurs
- . Morgan ODY, membre de la Commission nationale foncier de la Confédération Paysanne
- . François BEAUPERE, Président de la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, représentant de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture
- . François LUCAS, président d'honneur de la Coordination Rurale
- . Jacques MATHE, Professeur associé à l'Université, économiste au CERFRANCE

17h30 - Fin des travaux